



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 26 Août 2020
CR N° 1**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine -VANNEY Nolwenn
Messieurs BOTTONI Pierre – BOUAZIZ Farid

Excusé(es) :

Invité(es) : Madame TORTORA Sandrine

LA COC souhaite à tous les dirigeants, handballeuses et handballeurs une bonne reprise.

COURRIERS AUX CLUBS

RAPPEL: Le dernier délai pour les engagements +16 ans Masculins et Féminins est le mardi 1^{er} septembre 2020 afin que le COC puisse au mieux organiser les championnats 3^{ème} et 4^{ème} division territoriale.

A TOUS LES CLUBS : Merci aux clubs qui ne l'on pas encore fait d'envoyer vos souhaits pour les collectifs -15 ans et -18 ans Féminins et Masculins surtout pour les clubs désirant postuler aux délayages régionaux.

KREMLIN : La COC a bien noté votre match amical du samedi 29 aout 2020 à 17h30

**La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS**

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.